



## Compte rendu du Conseil Municipal du 16 février 2023

La séance est retransmise sur Facebook.

18 Présent(e)s : Mmes Sylvie BOUDRIE, Simone CROUZETTE, Isabelle MARLINGE, Isabelle NOËL, Josette VERDEYME, Catherine VILLATOUX, Alexandra CERTAIN, Sabrina POUGET, MM Jean-Luc CHAMBRAS, Cyril COLBORATI, Marc GERAUDIE, Jean-Michel LEYRIS, Romain MANCI, Georges MAZEAUD, Romuald RHODES, Gerald VILLETTE, Pierre FOURCHES, Charles ORLIANGES. □

Joëlle CLEDIERE, excusée donne procuration à Simone CROUZETTE

Présence de Mme Agnès GENG, directrice des services de la mairie.

Le maire ouvre la séance à 19h00, demande à l'assemblée de se lever pour une minute de silence en raison des nombreuses victimes du tremblement de terre en Turquie et Syrie.

Puis il précise que le conseil municipal sera principalement dédié au vote des Budgets.

Secrétaire de séance : Josette VERDEYME

1) **Approbation du compte rendu de la séance du 02 02 2023.** Aucune remarque n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.

2) **Présentation du budget principal Fonctionnement et Investissement :** Le conseil choisit la présentation par chapitre, pouvant éventuellement être détaillée si besoin. M. le maire encourage les questions et commentaires à tout moment.

M. le maire souligne les difficultés cette année dues aux augmentations financières des fluides notamment, les remboursements d'emprunts et précise respecter le principe de sincérité.

Il présente :

- **La section de Fonctionnement**, dépenses puis recettes, chapitre par chapitre, en apportant quelques commentaires tout en s'appuyant sur le réalisé 2022 comme comparatif, rappelé par M. Mazeaud.

Le résultat prévu est de 205 800€ pour un total de fonctionnement de 1 849 000€ (réalisé en 2022 : résultat de 179 662€) . M. le Maire énonce un budget ambitieux.

Deux points sont développés par M. Mazeaud :

- Fin janvier, l'Etat augmente le taux des valeurs locatives de la taxe foncières de 7,1%, cette augmentation est calée sur l'inflation. Pour mémoire Le Conseil Municipal avait déjà voté en 2022 une augmentation de taux de 3,4%, ce qui avait généré un excédent de 30 000€. Pour 2023, le produit attendu supplémentaire est de 50 à 55 000 euros. Ceci impacte le résultat positivement.

- A partir de 2023, il a été décidé d'inclure la valorisation des travaux effectués en interne par le service technique en dépenses d'investissement (ex chape de l'école maternelle) générant de fait une écriture de contrepartie en recette de fonctionnement, ainsi qu'une prise en compte dans l'amortissement.

M. Mazeaud rappelle, comme chaque année, le choix de la mairie de Seilhac de présenter le budget très tôt en début d'année, pour une date butoir au 15 Avril, sans avoir toutefois connaissance exhaustive des recettes ou subventions, mais qui permet de se doter d'un outil de gestion, facilitant le suivi financier des travaux, avec plus de réactivité.

- **La section d'Investissement :** Le report du déficit d'investissement de 2022 de 61 080,97 (report de fin 2021 de 147 000€) permet l'espoir de l'effacer définitivement en 2023.

Le maire liste les investissements pour un budget de 788 809,22€ (contre 730 619,80€ en 2022), le plus gros investissement étant les vestiaires du foot.

Le budget principal a été adopté à l'unanimité. Le maire remercie le conseil pour la confiance accordée.

3) **Lecture des budgets annexes (ALSH, lotissement des grillons)** prévus pour 2023, qui n'appellent aucun commentaire.

- **Vote du budget primitif de l'ALSH** : M. le Maire explicite tous les articles pour l'équilibre de ce budget ; Il s'élève tant en recettes qu'en dépenses toutes sections confondues à la somme de : 75 016,07€

Le budget de l'ALSH est adopté à l'unanimité.

**Vote du budget primitif lotissement les Grillons** : la Lecture et explications des jeux d'écritures comptables prévus pour 2023 sont décrites par M. Mazeau. Il a expliqué l'inexplicable pour un néophyte, le suivi comptable ayant été approuvé préalablement par la DDFIP. Il est prévu la vente de 4 lots pour cette année 2023.

Ce lotissement est sur la bonne voie, il génèrera de la trésorerie lors de la vente des terrains.

Ce qui conduit à rechercher un autre lotissement, afin d'accueillir d'autres familles, rendre notre commune plus attractive. L'augmentation des recettes d'impôts, des subventions contribuent ainsi à investir pour notre commune, nos commerçants, nos écoles, ...

JM Leyris soulève la pression à venir lors de l'application future, plus contraignante, du PLUi pour les décisions de gestion du territoire (zone constructible ou non) sous responsabilité aggro.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce budget, qui s'élève tant en recettes qu'en dépenses, toutes sections confondues, à la somme de : 856 472,20€

#### 4) **Demande de subventions**

##### **Demande de subvention projet foot (vestiaire et club house)**

M. Le maire présente au conseil municipal le projet pour les vestiaires du foot et le club house. Coût estimé total 256 230 € HT (vestiaires : 166 000€ HT, travaux Club House : 68 00€ HT, Maîtrise d'œuvre : 22 230€ HT)

Monsieur le maire indique que des financements peuvent être obtenus. Resterait à notre charge 59 029,50€ (Vestiaires : 41 876,50 et Club House : 17 153€).

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet des travaux, du financement. Les demandes de subventions et les appels d'offres peuvent être lancés.

##### **Demande de subvention Ecrans Interactifs**

Le Maire explique qu'en concertation avec le directeur de l'école, il souhaite renouveler le matériel de 2 classes (CP et CE1), et remplacer les TBI par des écrans interactifs pour un montant total 6 480€ H.T. Soit un reste à charge de 4 480 HT, déduction faite des subventions.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet, son financement. La demande de subvention et la commande peuvent être lancées.

##### **Demande de subvention aménagement étang neuf**

M. le maire rappelle au conseil municipal le projet d'aménagement de l'étang neuf et notamment l'achat de mobilier (tables, poubelles), l'aménagement du tour du lac (en partenariat avec le lycée de Neuvic), l'installation de toilettes sèches. Le coût estimatif du projet est de 25 762,10€ HT. Soit un reste à charge de 14 359,70 HT, déduction faite des subventions estimées.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet, son financement, autorise M. le maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution du projet.

##### **Demande de subvention dortoir école**

M. Le maire rappelle au conseil municipal que des travaux urgents sont en cours dans le dortoir de l'école maternelle (rez de chaussée). Le montant des travaux s'élève à 3 378,25€ HT. Soit un reste à charge de 2 533,69€ HT, déduction faite de la subvention estimée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, charge M. le maire de solliciter la subvention et l'autorise à signer tout document nécessaire à la bonne exécution du projet.

#### 5) **Liste des biens acquis en 2022 devant être amortis**

Monsieur le Maire indique que, pour faciliter le suivi des amortissements, il convient de lister les biens acquis en 2022

concernés, ainsi que leurs conditions d'amortissement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la liste des biens acquis en 2022 et amortis conformément au tableau d'amortissement.

#### 6) **Exonération partielle redevance occupation domaine public – Esprit Nature**

Ayant reçu les membres du bureau d'Esprit Nature dernièrement, qui lui ont fait part de difficultés financières pour 2023 et 2024 (année de fin du remboursement d'emprunt pour le téléski nautique), perte de subventions Régionales, fin des emplois PEC -parcours emplois compétences, Esprit Nature espère un soutien de la part de la mairie. M. Le maire propose, pour ces 2 années, une exonération de redevance.

M. Le maire rappelle qu'Esprit Nature a conclu une convention d'occupation du domaine public avec la commune de Seilhac en avril 2018. Tulle agglomération finance l'association pour animer les activités sur le lac de Bournazel. Cette association est venue sur Seilhac car elle a racheté le téléskinautique. Elle gère le tir à l'arc, le téléski nautique, la location de paddles et pédalos, et anime diverses activités pendant la saison touristique au lac de Bournazel. Le montant de la redevance est de 1 500€ par an.

Pour rappel, à l'origine, cette redevance avait été établie pour un privé qui voulait exploiter une activité commerciale, aujourd'hui il s'agit d'une association.

Esprit Nature souhaite s'investir davantage, notamment sur une activité accrobranches. Il sera également possible de négocier des animations avec notre ALSH. Les frais de fonctionnement restent à leurs charges. En l'état actuel, ils sont en attente de notre décision pour se projeter budgétairement sur la saison.

A l'origine, le bureau avait proposé initialement une redevance de 500€ par cohérence avec l'association A Tous Cirk.

M. le maire propose une exonération totale, soulignant que la participation demandée à A Tous Cirk permet la prise en compte des charges électriques du bâtiment communal prêté. Esprit Nature paye ses propres frais de fonctionnement. Charles intervient pour abonder dans ce sens, car cette association participe beaucoup à l'essor du Lac de Bournazel.

M. Mazeaud souligne que la convention sera revue en avril 2025.

Cette proposition est largement appréciée, notamment par Mme Marlinge qui souligne leur sérieux, ayant eu l'opportunité de travailler avec eux en tant que directrice d'école à Tulle avant que la mairie de Tulle annule leurs prestations, ce qui concourt à les mettre en difficultés depuis la rentrée de septembre.

Le conseil est conscient du soutien nécessaire à apporter à cette association.

M. Mazeaud rappelle leur participation active et appréciée lors de concert sur le lac organisé par le CRMT en septembre 2022. Ce concert sur le lac va se renouveler pour la journée du patrimoine dimanche 17 septembre.

Me Verdeyme souligne la non mise en valeur du site pour mettre en avant la position et les activités de Esprit nature

M. le maire répond qu'il est prévu un panneautage propre avec Esprit Nature et un plan général du lac pour déterminer les différentes zones du lac (activités, restauration, chemins de promenade,...).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal valide l'annulation de la redevance d'occupation du domaine public pour Esprit Nature, pour les années 2023 et 2024.

#### **Questions diverses**

M. Chambras, président du Brézou, rappelle que le **spectacle théâtral « Jamais dormir »** pour enfants et adultes, organisé avec le théâtre l'Empreinte de Tulle et la mairie, aura lieu ce mercredi.

**La guinguette** : la vente aux enchères a été réalisée vendredi 3 mars. A réception des clés, la semaine prochaine, un nettoyage sera effectué. La mairie est en attente de réception de dossiers pour la reprise de la Guinguette ; Une commission sera alors mise en place pour la phase de recrutement.

#### **Suivi des enfants et notamment l'accompagnement des enfants à la cantine.**

Compte tenu des problèmes rencontrés, si les comportements ne s'améliorent pas, des sanctions seront apportées. Il a été décidé d'employer 2 personnes supplémentaires pour renforcer l'équipe d'encadrement des enfants du primaire au-delà du CP. 2 AESH contractuelles sont intéressées pour faire des heures supplémentaires, pris en charge par la commune. Un essai sera fait jusqu'au mois de juin afin de décider d'une reconduction l'année suivante.